

5^{ème} Course – Départ : 12 h. 50

Paris Simples, Couplés, Trio, 2 sur 4 & Multi.

PRIX DE LA TRINITE

(Steeple-Chase) - 21.000 - (10.080, 5.040, 2.940, 1.995, 945).

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Distance : 3.500 mètres

Table of race results for PRIX DE LA TRINITE, listing proprietors, colors, horses, jockeys, weights, values, origins, trainers, and performances.

6^{ème} Course – Départ : 13 h. 25

Paris Simples, Couplés, Trio, 2 sur 4 & Mini Multi.

PRIX CHARLES FLORENCY

(Classe 2.) - (Plat) - 20.000 - (10.000, 3.800, 2.800, 1.600, 800, 600, 400).

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k par 5.000 reçus cette année et par 8.000 reçus l'année dernière.

Distance : 1.400 mètres

Table of race results for PRIX CHARLES FLORENCY, listing proprietors, colors, horses, jockeys, weights, values, origins, trainers, and performances.

7^{ème} Course – Départ : 14 h. 05

Paris Simples, Couplés, Trio, 2 sur 4, Multi & Quarté + Régional.

PRIX DE VIGOLET

(Classe 3.) - (Plat - Handicap divisé) - PREMIERE EPREUVE - 17.000 - (8.500, 3.400, 2.550, 1.700, 850).

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. La référence applicable dans ce Handicap sera +27. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Distance : 1.600 mètres - Référence : +27.

Table of race results for PRIX DE VIGOLET, listing proprietors, colors, horses, jockeys, weights, values, origins, trainers, and performances.

8^{ème} Course – Départ : 14 h. 35

Paris Simples, Couplés, Trio, 2 sur 4 & Multi.

PRIX DES CATALANS

(Classe 4.) - (Plat - Handicap divisé) - DEUXIEME EPREUVE - 13.000 - (6.500, 2.600, 1.950, 1.300, 650).

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Distance : 1.600 mètres

Référence : +34,5.

Table of race results for PRIX DES CATALANS, listing proprietors, colors, horses, jockeys, weights, values, origins, trainers, and performances.



LES COURSES HIPPIQUES

Le jumelé est enregistré gagnant et placé sur toutes les courses comportant au moins 8 partants. Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels. Les paris sont payés aux divers guichets de paiement. Le paiement se poursuit pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course. Les enjeux sur la ou les réunion(s) simultanée(s) seront enregistrés jusqu'à la clôture des paiements de la dernière course locale. Les guichets de Pari Mutuel fermeront au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière course sur l'hippodrome. Ils peuvent également être payés pendant soixante jours à compter de leur mise en paiement sur les autres hippodromes connectés au système central du Pari Mutuel (Agen, Beaumont de Lomagne, La Teste et Pau) et dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris, dans les agences et les postes d'enregistrement du Pari Mutuel Urbain.

Les 6 dernières performances en France au maximum, figurant dans la colonne de droite, sont données à titre indicatif (performances définitives uniquement). Elles se lisent de gauche à droite en partant de la plus récente vers la plus ancienne. En cas de performances enregistrées sur plusieurs années, le changement d'année est indiqué entre parenthèses. Chiffre seule : performance « attelé » - Chiffre suivi de "m" : performance "trot monté" - chiffre suivi de "o" : performance d'obstacles" 0 : non placé - D : disqualifié allures irrégulières. - G : disqualifié poteau galop. - A : arrêté. - R : dérobé (galop) ou requalifié (trot). - T : tombé. - Q : temps de qualification sur 2000 mètres pour les 2 ans inédit uniquement (trot).

Trot : * : apprenti ou lad-jockey ayant gagné moins de 50 courses - ** : apprenti ou lad-jockey n'ayant gagné aucune course - cheval défermé - cheval défermé des antérieurs - cheval défermé des postérieurs. (1) Gains des chevaux communiqués à titre indicatif

Galop : ☉ : ocellères - ☼ : œillères australiennes - Ⓢ : 1^{ER} engagement supplémentaire - Ⓣ : 2^{ème} engagement supplémentaire - ♠ : jument ayant été saillie - ★ : cheval né dans le 2^{ème} semestre - ✨ : Régime étranger - Le suffixe en italique indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France. * : Ordre du tirage au sort des places à la corde - Ⓜ : Chevaux couplés au Pari Mutuel - Ⓜ : Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs. - ▼ : propriétaire assujéti à la TVA - (s) : S.A.R.L. d'Entraînement agréée par le Code des Courses. - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros. - ■ : Chevaux assujétis à une TVA spéciale - (A) : Cheval assimilé Pur sang. - (1) : Modification du poids porté par le cheval - Surcharges : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres. - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap.

PROCHAINES REUNIONS : MERCREDI 17 FEVRIER (TROT - 16H00 - PREMIUM) - MERCREDI 24 FEVRIER (TROT - 16H - PREMIUM)